

## Groupe de travail 2 : Marché de l'UE

### Project de Compte-rendu

Vendredi 29 janvier 2021

14h00-16h45 CET

Réunion Zoom en ligne

**Mot de bienvenu du Président, Andrew Kuyk**

**Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (27/11/20): adoptés**

**Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)**

- **Présentation du rapport sur le suivi de d'application par un représentant de la Commission**

Francesca Mancini (DG MARE) rappelle qu'une obligation de déclaration est en place au titre du règlement INN. Le rapport a été adopté en décembre. La Commission a également célébré le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du règlement lors d'un événement coorganisé par la Coalition INN et le Commissaire Sinkevičius. A cette occasion, les parties prenantes ont examiné les principaux succès et les principales difficultés de la mise en œuvre du règlement INN. Le rapport passe en revue les deux instruments de la politique: le système de cartons jaunes et rouges/ la coopération avec les pays tiers et le programme de certification des captures.

La coopération avec les pays tiers reste un succès. Au cours des cinq dernières années, elle s'est poursuivie de façon positive. Elle a donné des résultats concrets auprès de certains pays tiers qui ont adopté de solides cadres juridiques régissant la pêche, de meilleurs programmes de sanctions, des plans d'action nationaux pour lutter contre la pêche INN, de nouvelles ressources et des financements pour permettre une meilleure capacité de suivi, de contrôle et de surveillance, notamment. Au total, l'UE a établi une coopération avec 60 pays. Depuis l'entrée en vigueur, le système de cartons de couleurs a été utilisé à 27 reprises. Au moment de la présentation, il y avait trois pays sous un carton rouge et sept pays sous un carton jaune (huit maintenant). Selon le rapport, il y a eu une réelle amélioration au cours des cinq dernières années. La principale difficulté concerne le suivi des pays qui sont déjà passés par la procédure des cartons jaunes et rouges. Un phénomène de relâchement se produit une fois qu'un pays obtient un carton vert. Cela a été le cas du Panama, qui a reçu un carton jaune pour la seconde fois. Un des principaux enseignements est qu'il faut être très vigilant à l'égard des éventuels récidivistes.

Pour ce qui est du programme de documentation des captures, le rapport présente les principales réalisations du système informatique CATCH. Certaines parties prenantes, le Parlement européen et des États membres avaient introduit des requêtes afin de démontrer que le système en format papier



ne permettait pas de comptabiliser les risques de fraude et de falsification, et qu'il représentait également un fardeau administratif pour les autorités nationales. Le système CATCH a été lancé en 2019. La Commission a mis en place des fonctionnalités de base et poursuivra ses efforts afin d'en proposer de nouvelles. Les parties prenantes et les États membres peuvent utiliser le système sur base volontaire. L'usage obligatoire par les États membres pourra être envisagé une fois que l'instrument juridique, à savoir le règlement de contrôle révisé, aura été adopté. Au cours des deux dernières années, le système informatique a bénéficié de retours positifs. Il est important que le règlement de contrôle soit adopté rapidement, afin que l'utilisation du système CATCH devienne obligatoire. Les pays tiers peuvent également l'utiliser et certains ont déjà laissé entrevoir un intérêt. La DG MARE va bientôt commencer à promouvoir son utilisation lors des dialogues bilatéraux avec les pays tiers.

Quant à la coopération entre l'UE et les États membres, l'adoption du règlement SMEFF a permis d'instaurer un nouveau cadre pour une meilleure gestion des opérations de la flotte de l'UE en dehors des eaux européennes. Les règles du nouvel instrument fourni par l'UE sont plus claires. Les nouvelles dispositions relatives à l'application dans le cadre de la révision actuelle du règlement de contrôle et de l'harmonisation des infractions graves permettront aux États membres de mieux respecter leurs obligations en tant qu'États pavillons. Cela permet également à l'UE d'envoyer un message politique fort lors des dialogues avec les pays tiers. Un outil important de coopération avec les États membres est également le système d'assistance mutuelle, qui est très utilisé entre les autorités nationales, mais aussi par la Commission pour assurer le partage d'informations, le renseignement et la détection précoce des cas graves. Les autorités nationales s'en félicitent. Enfin et surtout, les travaux de la CE sur le CATCH IT aideront les administrations nationales. La plate-forme permettra aux autorités nationales d'exécuter des procédures avec des informations en temps réel, les aidant ainsi à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'État du marché.

Le règlement INN n'est pas une politique isolée, ce qui, à l'avenir, pourrait constituer un défi. Il existe un cadre d'obligations internationales, notamment via les ORGP. Le rôle de l'UE dans les ORGP est fondamental à la dimension extérieure de la PCP. Lors des dialogues avec les pays tiers, l'UE insiste sur l'importance du respect des mesures de gestion des ORGP. L'UE mentionne également la question des ressortissants qui prennent part à des activités de pêche INN. Dans le contexte des ORGP, l'UE a toujours défendu l'importance du partage des listes de navires INN. L'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (AMEP) joue un rôle clé pour lutter contre la pêche INN. L'UE a toujours été attentive à la façon dont les pays tiers appliquent l'AMEP. L'UE va accueillir la troisième réunion des Parties à l'AMEP, qui sera un moment important de consolidation de l'Accord. Autre outil essentiel: le système international d'échange d'information de l'AMEP. Il est aussi important d'offrir un soutien financier aux pays tiers, afin de renforcer leurs capacités. Le rapport fournit des informations sur le programme de financement. La Commission disposera d'un nouvel Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération économique (IVCDI), qui contiendra un chapitre sur l'environnement, le changement climatique et les objectifs en matière de pêche.



A un niveau politique européen plus large, le règlement INN influence notamment les mesures commerciales, les politiques liées au travail, les aspects sanitaires et la fiscalité. Il est fondamental de garantir une approche cohérente entre les politiques des APPD et le règlement INN. La coopération avec les pays tiers va se poursuivre. Le système des cartons jaunes et rouges est considéré comme un outil efficace pour faciliter les réformes dans les pays tiers. Le développement du système informatique CATCH va également se poursuivre. Une fois la base légale en place, CATCH deviendra obligatoire et les pays devront disposer de règles d'application renforcées, tout en garantissant une plus grande harmonisation et des règles de concurrence plus équitables. L'UE continuera à participer activement aux ORGP et continuera à utiliser l'assistance mutuelle pour soutenir les États membres et échanger des informations et des renseignements. L'UE reste un acteur essentiel de la lutte contre la pêche INN. Dans le cadre des priorités définies dans le Pacte vert pour l'Europe, les travaux vont se poursuivre avec des outils plus robustes et une meilleure coopération entre parties prenantes.

- **Échange de vues**

Le Président souligne l'importance du sujet pour le MAC, en particulier l'intégration avec les autres politiques relatives aux pratiques de travail ou à la durabilité. Le MAC approuve le déploiement de la numérisation. L'interopérabilité des systèmes numériques dans le monde est essentielle pour le MAC. Le Président demande des informations quant au calendrier de la révision du règlement de contrôle.

Francesca Mancini (DG MARE) a répondu que la Commission collabore avec les colégislateurs en vue de lancer prochainement des trilogues. La Commission compte sur une adoption rapide. La présidence portugaise l'a identifié comme étant l'une de ses priorités.

Sean O'Donoghue (KFO) explique que, le 26 janvier, la Commission PECH du PE a voté les amendements de compromis. Tous les amendements de compromis ont été adoptés à l'exception du compromis sur la vidéosurveillance. Le dossier sera probablement soumis à un vote lors de la plénière du Parlement en avril. Les trilogues sont censés commencer avant l'été. Le Parlement espère qu'il sera adopté avant la fin de l'année, ou au plus tard mi-2022.

Georg Werner (EJF), concernant le système de cartons de couleur, demande pourquoi aucun carton rouge n'a été adressé depuis 2017. Certains pays ont un carton jaune depuis de nombreuses années et EJF se demande si la Commission dispose d'un mécanisme permettant d'évaluer la pertinence de telles situations prolongées.

Francesca Mancini (DG MARE) explique que la Commission considère le carton rouge comme le dernier recours. Par le biais de la coopération, la Commission essaie d'éviter les cartons rouges. La Commission n'a aucun intérêt à bloquer des importations de produits de la mer, surtout lorsqu'il s'agit d'importants flux commerciaux avec des partenaires clés. La Commission a uniquement recours aux cartons rouges lorsque le processus de dialogue avance dans la mauvaise direction. Très souvent, la Commission travaille pendant beaucoup plus longtemps sur le carton jaune. La Commission évalue le





système de gestion des pêches du pays tiers, mais oriente également le pays vers l'adoption d'actes juridiques fondamentaux et la mise en place d'outils essentiels au suivi, au contrôle et à la surveillance. Lorsqu'un dialogue formel est établi, les échanges ont lieu tous les six mois suivant un programme bien précis. La Commission établit des feuilles de route et des plans d'action, contenant des points clés, des sous-critères et des calendriers qui sont soumis aux pays. Les pays tiers n'ont pas toujours la capacité de les respecter. Par conséquent, la Commission doit faire bon usage de la diplomatie. Le carton jaune remis à Kiribati fut un succès.

Le Président souligne sur le MAC a récemment examiné d'éventuels problèmes de pêche INN en Chine. Le MAC comprend que le processus INN avance lentement et que la pandémie du Covid-19 a généré de nombreux obstacles.

## EUMOFA

- **Présentation du Rapport 2020 sur le marché du poisson de l'UE, par une représentante de la Commission**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Laurène Jolly (DG MARE) explique que, en ce qui concerne la production mondiale de 2018, l'UE des 28 était le 6ème producteur de produits de la pêche et de l'aquaculture. La production a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, principalement à cause d'une diminution de la production aquacole. La production aquacole augmente dans tous les autres grands pays producteurs. Le bilan d'approvisionnement de l'UE a légèrement diminué en raison d'une baisse de la production, qui n'a pas été entièrement compensée par l'augmentation des importations. Il reste l'un des plus élevés depuis 2009.

Concernant la croissance du marché de l'UE et le taux d'autosuffisance, l'autosuffisance diminue depuis 2014. En 2018, elle s'élevait à 42%, alors qu'elle était à 44% l'année précédente, en raison d'une augmentation des importations, alors que la production et la consommation restent stables. La consommation européenne per capita s'élevait à 24,36 kg. Cela représente une diminution de 2% par rapport à 2017. De nombreux États membres consommateurs, comme l'Espagne, la Suède et la Finlande ont enregistré une baisse de la consommation. Les plus grands consommateurs, Malte et le Portugal, ont enregistré une augmentation de la consommation apparente. Les 15 principales espèces représentent 72% de la consommation apparente de l'UE. Le thon, le saumon, le cabillaud, le colin d'Alaska et les crevettes sont les cinq espèces les plus consommées dans l'UE. Malgré cela, le taux d'autosuffisance de ces espèces n'est que de 14%.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) explique que le déficit commercial a atteint un pic négatif de 21 milliards d'euros en 2019, ce qui représentait une augmentation de 33% par rapport à 2018. En 2018, la balance commerciale des produits surgelés, frais, en conserve et préparés affichait une tendance



défavorable. En 2019, les importations représentaient 6,34 millions de tonnes, pour une valeur de 27 milliards d'euros. Plus d'un quart provient de la Norvège, suivie de la Chine. Les principaux changements entre 2018 et 2019 sont dus à l'augmentation des prix du cabillaud et du colin d'Alaska, à cause d'une légère diminution des volumes importés. Concernant les exportations pour l'année 2019, elles s'élevaient à 2,2 millions de tonnes, pour une valeur de 6,17 milliards d'euros. Le saumon est à l'origine de la moitié de l'augmentation globale de la valeur. La quantité de poisson importé était presque six fois plus élevée que celle de la viande importée. Les importations européennes de produits agroalimentaires et de produits de la mer s'élevaient à presque 150 milliards d'euros. Le poisson représentait 15% de la valeur, alors que la viande ne représentait que 2%.

Entre 2017 et 2018, les débarquements de plusieurs des principales espèces commerciales ont augmenté, principalement le listao en Espagne et les Saint-Jacques fraîches en France. La chute est principalement due à des débarquements de lançon moins importants au Danemark. L'augmentation de la valeur de l'aquaculture au cours de la décennie s'expliquait par une augmentation de la production d'espèces à haute valeur, comme le saumon, le bar et le thon rouge. En outre, le prix de certaines grandes espèces, comme le saumon, le bar et la dorade royale, les huîtres et les palourdes ont augmenté. En termes de volumes, la composition des espèces produites par l'aquaculture européenne reste très proche de celle d'il y a dix ans, bien que la structure de la valeur affiche d'importantes variations. Ce changement au niveau des espèces les mieux classées, le saumon et la truite, était dû à diminution de la valeur de la truite en Italie, alors que la valeur du saumon a doublé au Royaume-Uni.

En 2020, l'ensemble du secteur a souffert de la crise du Covid-19, en particulier les pêcheries qui ciblent les espèces vendues à l'état frais. Du côté de l'aquaculture, ce sont les acteurs qui visent traditionnellement le secteur HORECA qui ont été les plus touchés. Le secteur ayant réalisé la meilleure performance au cours de la pandémie est celui de la transformation qui élabore des produits à durée de vie plus longue et cible le segment du détail. Face à la faible demande des marchés d'exportation, les produits ont été vendus sur le marché de l'UE à un prix inférieur. Au cours des trois premiers trimestres de 2020, l'euro a enregistré une augmentation significative de 10% par rapport à la couronne norvégienne et de 11% par rapport à la couronne islandaise. Le taux de change par rapport à la livre Sterling et au dollar est, quant à lui, resté inchangé. Une chute des prix du brut, fortement touchés par la pandémie, a permis une diminution des coûts de carburant de la flotte de pêche.

- **Échange de vues**

Arnault Chaperon (FEAP) souligne qu'il est fondamental de développer davantage le secteur de l'aquaculture, alors que les importations continuent d'augmenter. Le MAC devrait promouvoir le développement de l'aquaculture européenne, afin d'augmenter la production de l'UE.



Le Président estime que la consommation stable de poisson est une bonne nouvelle, mais que les ambitions pourraient être revues à la hausse afin de débloquer le potentiel du secteur. Il conviendra également de tenir compte des répercussions du Covid-19 dans les futures analyses.

### Focus Group initial sur le commerce

- **Termes de référence et membres - information**

Le Président rappelle que le groupe de travail a adopté des termes de référence et qu'un appel initial à candidatures a été lancé. Au cours de la première phase, le Focus Group examinera les éléments de preuve et les données recueillies auprès de différentes sources, surtout en lien avec les régimes préférentiels que l'Europe a conclu avec des pays tiers. Le Président donne la possibilité à d'autres membres d'exprimer leur intérêt s'ils souhaitent devenir membres du Focus Group.

Sean O'Donoghue (KFO) insiste sur l'importance de l'analyse de l'accord EEE en lien avec les droits de douane appliqués aux produits de la mer.

Le Président est d'accord et fait remarquer que le résultat des négociations du Brexit introduit un accord préférentiel supplémentaire.

### Commerce

- **Présentation du plan stratégique 2020-2024 de la DG Commerce, Access2Markest, et examen de la politique commerciale, par un représentant de la Commission**

João Nunes (DG MARE), concernant la révision de la politique commerciale, rappelle qu'une consultation publique a eu lieu entre juin et novembre. Il y a eu des centaines de réponses. Le processus est à présent terminé et la communication sera publiée à la mi-février. L'objectif ultime de cet exercice est de définir une nouvelle orientation politique afin d'aider l'UE à naviguer et à façonner le monde dans ce contexte de défis nouveaux, comme la crise du multilatéralisme ou le changement climatique. L'objectif est de parvenir à un consensus sur l'orientation à moyen terme de la politique commerciale de l'Union qui répondrait aux défis mondiaux et tiendrait compte des enseignements de la crise du Covid-19. La politique commerciale devrait contribuer au renforcement de l'autonomie stratégique de l'UE, afin que l'Union soit capable de promouvoir ses propres intérêts de façon indépendante, sans être seule pour autant, mais tout en renforçant ses droits. L'objectif de la politique n'est pas de rapatrier la production dans l'UE. C'est valable pour tous les secteurs, y compris celui des produits de la mer.

La Commission soutient le commerce fondé sur des règles, en mettant également l'accent sur la réforme des forums multilatéraux. Les bases du système de l'OMC ont été remises en question, et l'UE va contribuer à son renforcement. Le représentant insiste sur l'importance de l'accord de l'OMC





sur les subventions à la pêche. Son but premier est de garantir la durabilité des stocks halieutiques, en luttant contre la pêche INN et contre la surcapacité, tout en améliorant également les conditions de concurrence.

La politique commerciale doit garantir une plus grande durabilité et contribuer de façon significative à la transition verte dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. Elle doit avancer en même temps que les efforts mondiaux de relance afin de soutenir la transition vers une économie climatiquement neutre et durable. La politique commerciale joue un rôle important, mais elle a aussi ses limites. L'UE ne peut pas imposer ses normes à ses partenaires. Concernant les produits de la pêche, la Commission cherche à voir comment il serait possible de renforcer les dispositions contenues dans les chapitres relatifs au commerce et au développement durable. La Commission examine aussi le SPG. Des discussions sur la nouvelle terminologie applicable aux systèmes alimentaires durables dans les accords commerciaux sont en cours. La Commission cherche également à voir comment insérer un angle de durabilité dans le futur règlement relatif aux CTA.

La politique commerciale et d'investissement de l'UE doit permettre de renforcer le leadership mondial européen et de créer de nouveaux débouchés pour les entreprises européennes, en particulier les PME. Elle doit contribuer à une relance économique en termes de croissance économique et d'emploi. La création de nouveaux débouchés de marché n'est pas suffisante. Il faut également s'assurer que les marchés restent ouverts et que les partenaires commerciaux de l'UE respectent leurs engagements. C'est particulièrement important pour lutter contre les obstacles commerciaux non tarifaires qui iraient à l'encontre des exportations de produits de la mer produits des entreprises européennes. Le représentant souligne que les entreprises ont plusieurs possibilités pour contacter la Commission, comme l'outil Access2Markets et le poste récemment créé de Chef de l'application des législations commerciales. La DG MARE est disponible pour aborder toute question relative au commerce.

En termes de relations, les États-Unis sont une priorité pour l'UE. La nouvelle administration va peut-être ouvrir de nouvelles portes, bien qu'il reste à examiner concrètement les politiques. Il est nécessaire de mettre en place des conditions de concurrence équitables au niveau mondial. La Chine est un partenaire, mais également un concurrent. Il est nécessaire de mettre en place une relation juste, équilibrée et réciproque. L'UE doit approfondir sa relation avec l'Afrique et ses pays voisins, pas seulement du point de vue commercial, mais aussi dans le cadre de partenariats pour un développement durable. Cette démarche inclut une mise à jour de l'Accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Est et du Sud, qui vise à définir plus de dispositions relatives à la durabilité et à accroître les bénéfices pour les deux parties.

Concernant l'outil Access2Markets, le représentant explique que son champ d'application est vaste. Il fournit des informations sur les exportations d'environ 120 marchés et des informations sur les importations d'environ 74 pays partenaires et bénéficiaires du SPG. Il contient aussi des informations sur le commerce intérieur de l'UE. L'outil de recherche du site internet fournit des informations sur



les taux tarifaires, les procédures, les formalités, les règles d'origine... Il contient également un outil d'autoévaluation, des informations sur les obstacles commerciaux et les flux commerciaux. Il est possible de faire des recherches à l'aide des codes NC ou grâce au nom d'un produit. L'outil propose une comparaison des tarifs entre les partenaires commerciaux et les pays n'ayant pas conclu d'accord. Il propose également un guide par étapes sur les règles d'origine et des explications sur d'autres procédures, en faisant référence au cadre légal. Le site internet est disponible en plusieurs langues, mais un logiciel de traduction a été utilisé pour plusieurs traductions et il pourrait donc y avoir des inexactitudes. Il contient également un outil adressé aux PME qui envisagent de commencer à exporter en dehors de l'UE.

## Brexit

- **Présentation de l'Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président rappelle que l'accord est entré en phase d'application provisoire le 1er janvier 2021, dans l'attente de sa ratification par le Parlement européen. Le Président indique que c'est le Secrétariat qui a préparé la présentation, sur base des présentations publiques faites par la Commission. Vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis la conclusion de l'accord, les effets ne sont probablement pas encore clairs pour tous les opérateurs. Ce sera probablement le cas pour l'application du règlement INN avec le Royaume-Uni, par exemple. L'impact des règles d'origine méritera également une analyse plus approfondie.

Le Secrétaire général précise que la DG MARE est en train de préparer une réunion conjointe des Conseils consultatifs, mais les informations précises ne sont pas encore disponibles. Le Secrétaire général présente un aperçu des chapitres de l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union relatifs à la pêche, de la réaction générale des membres de la Commission PECH du PE et de la Réserve d'ajustement du Brexit. En termes de commerce, les exportations exemptées de tarifs douaniers sont possibles, tant que les entreprises respectent les exigences en matière de règles d'origine. Certains aspects administratifs supplémentaires, comme les vérifications sanitaires et les certificats de capture, sont mis en place progressivement.

- **Échange de vues**

Le Président souligne qu'il est important de maintenir une perspective de commerce et de marché, même si l'approvisionnement est également important. En termes de tarifs douaniers, l'accord prévoit un traitement douanier préférentiel soumis aux règles d'origine à la fois générales et propres à chaque produit. Le Royaume-Uni ne faisant plus partie du marché unique de l'UE, ni de l'Union douanière, les deux parties vont à présent échanger selon les termes applicables aux pays tiers, y





compris pour la documentation relative à l'exportation et à l'importation, pour les certificats de capture INN, les certificats de santé, les déclarations douanières, la pré-notification et le choix des poste d'inspection frontaliers. Il s'agit de changements significatifs des aspects réglementaires et administratifs du commerce. Il conviendra d'analyser leurs répercussions sur les flux commerciaux, en lien avec les coûts et les délais supplémentaires. Les règles d'origine peuvent influencer la configuration des chaînes d'approvisionnement au sein de l'UE. D'importantes perturbations liées à la pandémie du Covid-19 affectent également le marché. Le MAC va probablement suivre cette question au cours des prochains mois. Il incombera au Comité exécutif d'examiner comment mieux faire le lien entre l'élaboration de l'avis et les sujets qu'il couvrira.

Pim Visser (VisNed) souligne que le résultat est très négatif pour le secteur de la pêche, mais que cela ne relève pas des compétences du MAC, outre les répercussions sur l'approvisionnement du secteur de la transformation. Le MAC devrait limiter ses échanges aux répercussions sur le marché et ne pas faire de commentaires sur le secteur de la production primaire.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) insiste sur les exigences associées aux certificats de capture et aux déclarations de transformation désormais applicables aux exportations vers le Royaume-Uni. Cette situation a montré qu'il était nécessaire d'améliorer la coopération entre les États membres et leurs autorités compétentes. D'après leur expérience d'exportation de l'Allemagne vers le Royaume-Uni, il y a eu des cas où plusieurs États membres étaient impliqués, ce qui signifie que les autorités compétentes doivent communiquer davantage entre elles. Concernant les certificats de capture, chaque État membre utilise des calendriers et des technologies différentes. Les autorités de certains pays tiers exigent par exemple des certificats avec cachets et signatures, alors que les autorités ne les fournissent pas toujours. Concernant les règles d'origine, ils soulignent à quel point il est important de les analyser et de comprendre leurs répercussions. Dans le cas de la transformation qualifiée, l'origine du produit ne change pas, ce qui a un impact négatif sur le secteur de la transformation. Cet élément aura un impact sur les droits de douane dont devront s'acquitter les consommateurs britanniques.

Le Président fait remarquer que le commerce britannique d'exportation de produits vivants et frais avait déjà été fortement affecté par les nouvelles exigences en matière de documentation. Les différents niveaux de vitesse et différentes pratiques des autorités nationales compétentes constituent un problème potentiel supplémentaire. Et dans l'Accord, le modèle traditionnel des règles d'origine n'a pas tenu compte de certains flux commerciaux intégrés auxquels les opérateurs sont habitués dans l'Union.

Sean O'Donoghue (KFO) est d'accord avec VisNed, le résultat est très négatif pour le secteur de la pêche, tout en convenant également qu'il est nécessaire de se concentrer sur le champ de compétences du MAC. Ils suggèrent une approche assez semblable à celle de l'avis sur le Covid-19 afin d'identifier les problèmes précis. Plusieurs problèmes significatifs se posent sur le marché. Lors de la prochaine réunion, ils auront probablement une meilleure idée des répercussions. En termes



d'organisation interne du MAC, il serait préférable de poursuivre les travaux au sein d'un groupe de travail. Il sera nécessaire d'approfondir ce point avec la Commission. Des échanges supplémentaires sont nécessaires concernant le comité spécialisé de la pêche. Il faudrait que chaque groupe de travail identifie les problématiques qui le concernent avant la prochaine réunion.

Pierre Commère (ADEPALE) explique que, du point de vue du GT3, il serait intéressant d'examiner la question de la normalisation et de l'harmonisation des règles en matière d'étiquetage des produits, étant donné qu'il pourrait y avoir des divergences.

Guus Pastoor (Visfederatie) est d'accord avec KFO, les différents groupes de travail devraient identifier leurs priorités. Le MAC devrait également examiner la Réserve d'ajustement au Brexit, vu qu'elle contient un pilier général et un pilier pour le secteur de la pêche. Le secteur de la pêche compte également des transformateurs et des détaillants, dont il faudra tenir compte.

Le Président reconnaît que la question de la répartition des coûts le long de la chaîne d'approvisionnement pourrait poser problème, tout comme les questions relatives à la répartition de l'aide publique.

#### **Plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires de l'UE**

- **Présentation de l'initiative par un représentant de la Commission**
- **Avis du MAC sur la Feuille de route- information**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Emilia Gargallo Gonzalez (DG MARE) explique que le plan d'urgence a été défini dans le cadre de la stratégie De la ferme à la table. C'est le premier mécanisme qui permet de superviser la résilience structurelle de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, suite aux leçons tirées de la pandémie du Covid-19. Il envoie un signal politique fort afin de montrer que le système alimentaire est une infrastructure essentielle pour l'UE. L'objectif est d'améliorer la coordination d'une réponse européenne conjointe face aux crises qui touchent le système alimentaire, en s'inspirant des leçons du passé et en mettant en place un mécanisme de réponse qui couvrira différents secteurs.

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, la chaîne d'approvisionnement alimentaire s'est avérée résiliente et les politiques de l'UE y ont contribué. La Commission et les États membres sont parvenus à se coordonner, mais une amélioration est encore possible. Le plan d'urgence vise à mettre en place un mécanisme européen de réponse aux crises alimentaires, sous la forme d'un forum avec les États membres et éventuellement les parties prenantes, qui serait coordonné par la Commission. Il élaborera un ensemble de procédures définies pour faire face aux crises, sous forme de lignes directrices et de recommandations et d'accords non contraignants avec les États membres. Il aura pour cadre général les objectifs de la stratégie De la ferme à la table, notamment la durabilité.



Ce forum examinera la possibilité de définir des actions et un dialogue coordonnés afin de garantir la cohérence politique au sein de l'UE. Il n'analysera pas les politiques internationales, vu que cette responsabilité incombe à d'autres espaces de concertation. Ce sera un espace pour échanger des meilleures pratiques et des enseignements, disposer d'une solide base de preuves actualisée, évaluer en continu les menaces potentielles pour le système alimentaire de l'UE, collaborer avec des partenaires internationaux et garantir une communication transparente avec les parties prenantes et le public. La représentante présente quelques éléments saillants des retours reçus au sujet de la résilience, des États membres, du personnel, de l'accès, des prix, de la demande, des consommateurs, de l'argent et des effets à long terme. Il conviendra également d'aborder les lourdes incertitudes générées par les confinements, les annulations de commandes et la question des transports.

La représentante indique que la Commission va lancer un questionnaire adressé aux parties prenantes au début de l'année 2021, et elle espère que le MAC et ses membres y répondront. Des groupes d'experts ont été mis en place et se réuniront chaque mois jusqu'à l'été. Au second trimestre, le CCR organisera un atelier technique. La Commission n'a pas prévu d'analyse d'impact initiale. Au lieu de cela, elle prévoit une vaste consultation. Au 4ème trimestre, la Commission publiera sa communication et le document de travail de ses services.

La représentante insiste sur une autre initiative qui pourrait intéresser le MAC: le Code de conduite pour des entreprises et des pratiques de commercialisation responsables, que le Vice-président Timmermans et le Commissaire Kyriakies ont lancé cette semaine. Le Code exhorte tous les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire à démontrer qu'ils sont durables et que des denrées alimentaires saines sont disponibles à des prix abordables. Plusieurs consultations seront organisées. Le Code devrait être finalisé en juin 2021.

Arnault Chaperon (FEAP) se réjouit d'entendre que l'UE devrait déjà être en mesure de proposer des produits de la mer à tout moment, et pas uniquement en temps de crise. L'UE n'est pas capable de produire des produits de la mer pour tout le monde, mais la pandémie du Covid-19 aura au moins eu le mérite d'attirer l'attention sur l'importance qu'il y a à fournir des aliments de qualité et l'importance d'un système suffisamment robuste.

Le Président propose que le MAC suive de près les consultations publiques à venir.

Emilia Gargallo Gonzalez (DG MARE) précise que le questionnaire sera publié sur le site web Europa. Il ne ciblera pas particulièrement le MAC.





## Points divers

- **Accords de partenariat de pêche durable (APPD)**

Le Secrétaire général rappelle que, lors de la réunion du 27 novembre 2020, une présentation avait été faite sur l'exercice d'évaluation. A l'époque, les membres avaient exprimé leur souhait de participer à la consultation publique. Le Secrétaire général indique que, la veille, la Commission a publié sa Feuille de route sur l'exercice d'évaluation, qui sera accessible pendant une durée de quatre semaines pour recueillir les retours. Le LDAC a déjà contribué à cet exercice. Le MAC pourrait profiter de cette occasion pour apporter le point de vue du marché et du commerce. Le Secrétaire général propose d'envoyer la Feuille de route et un court questionnaire aux membres. Il pourrait ensuite rédiger un projet d'avis qui serait approuvé par procédure écrite.

Le Président est d'accord avec l'envoi d'un questionnaire avec un délai d'une semaine pour y répondre. Le Président et le Secrétariat pourront ensuite évaluer les réponses afin de décider si une réponse collective est envisageable.

Pierre Commère (ADEPALE) indique qu'ils ont participé à la rédaction de la recommandation du LDAC mentionnée précédemment, qui contient des éléments liés aux problématiques de marché. Le MAC pourrait donc utiliser ces éléments comme base.

- **Système d'information sur l'étiquetage des denrées alimentaires**

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) mentionne un nouvel outil de la DG SANTE, le Système d'information sur l'étiquetage des denrées alimentaires. En principe, cet outil pourrait être extrêmement utile pour obtenir un premier aperçu des exigences en matière d'étiquetage. Toutefois, en faisant référence à certaines dispositions du règlement n°1379/2013 (règlement OCM), la référence aux engins de pêche est incorrecte. En vertu des exigences légales, la référence doit porter sur la « catégorie d'engin de pêche ». Ils n'ont pas encore vérifié les références aux autres dispositions spécifiques des règlements INCO et OCM concernant les produits à base de poisson, mais reviendront sur ce point ultérieurement.



## Résumé des points d'action

- Brexit
  - En coordination avec le GT2 et le Comité exécutif, les groupes de travail identifieront leurs priorités commerciales et les questions de marché prioritaires à traiter dans un futur avis
- Plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires de l'UE
  - Le GT2 se chargera du suivi des prochaines consultations publiques
- Accords de partenariat de pêche durable (APPD)
  - Le Président et le Secrétariat rédigeront un questionnaire à l'attention des membres concernant la Feuille de route sur l'exercice d'évaluation
  - En fonction des réponses à ce questionnaire, le Président et le Secrétariat prépareront un projet d'avis qui sera examiné via procédure écrite



## Liste des participants

| Représentant                      | Organisation                               |
|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| Agnes Lisik                       | Oceana                                     |
| Aitana López (observatrice)       | Espagne                                    |
| Alexandre Rodriguez               | Conseil consultatif de pêche lointaine     |
| Andrew Kuyk (Président)           | CEP                                        |
| Anna Boulova                      | FRUCOM                                     |
| Arnault Chaperon                  | FEAP                                       |
| Carla Valeiras Alvarez            | EuroCommerce                               |
| Catherine Pons                    | FEAP                                       |
| Cécile Fouquet                    | Conseil consultatif pour l'aquaculture     |
| Charlotte Musquar                 | Conseil consultatif pour l'aquaculture     |
| Christine Absil                   | Good Fish Foundation                       |
| Christophe Vande Weyer            | Commission européenne                      |
| Cristina Fernández (observatrice) | Royaume-Uni (Seafish)                      |
| Daniel Voces de Onáindi           | Europêche                                  |
| Daniel Weber                      | European Fishmeal                          |
| Emilia Gargallo Gonzalez          | Commission européenne                      |
| Eduardo Míguez                    | OPP77 Puerto de Celeiro                    |
| Elisabetta Maiorano               | EuroCommerce                               |
| Els Bedert                        | EuroCommerce                               |
| Erik Bjørn Olsen                  | Danish Society for a Living Sea            |
| Erin Priddle                      | MSC                                        |
| Francesca Mancini                 | Commission européenne                      |
| Frangiscos Nikolian               | Commission européenne                      |
| Garazi Rodriguez                  | FEAP                                       |
| Georg Werner                      | Fondation pour la justice environnementale |





| Représentant                           | Organisation                                                              |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Guillaume Carruel                      | AEOP                                                                      |
| Guus Pastoor                           | Visfederatie                                                              |
| Jean-Marie Robert                      | Les Pêcheurs de Bretagne                                                  |
| Jens Mathiesen                         | Danish Seafood Association                                                |
| João Nunes                             | Commission européenne                                                     |
| José Basilio Otero Rodríguez           | Federación Nacional de Cofradías de Pescadores                            |
| José Carlos Escalera Aguilar           | Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)                |
| Juan Manuel Elices López (observateur) | Espagne                                                                   |
| Juan Manuel Trujillo                   | ETF                                                                       |
| Katarina Sipic                         | AIPCE-CEP                                                                 |
| Katrin Vilhelm Poulsen                 | WWF                                                                       |
| Laurène Jolly                          | Commission européenne                                                     |
| Lebo Mofolo                            | FRUCOM                                                                    |
| Linnea Engström                        | MSC                                                                       |
| María Luisa Álvarez Blanco             | FEDEPESCA                                                                 |
| Marta Moren Abat                       | Commission européenne                                                     |
| Matthias Keller                        | Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V. |
| Mike Turenhout                         | Visfederatie                                                              |
| Mirta Novak (observatrice)             | Croatie                                                                   |
| Nicolás Fernandez Muñoz                | OPP72                                                                     |
| Norah Parke                            | KFO                                                                       |
| Patrick Murphy                         | IS&WFPO                                                                   |
| Pawel Szatkowski                       | Commission européenne                                                     |
| Pedro Reis Santos                      | Conseil consultatif pour les marchés (MAC)                                |
| Pierre Commère                         | ADEPALE                                                                   |
| Pim Visser                             | VisNed                                                                    |



| Représentant              | Organisation                               |
|---------------------------|--------------------------------------------|
| Quentin Marchais          | ClientEarth                                |
| Roberto Carlos Alonso     | ANFACO-CECOPESCA                           |
| Rosalie Tukker            | Europêche                                  |
| Santiago Folgar Gutiérrez | AVOCANO                                    |
| Sean O'Donoghue           | Killybegs Fishermen's Organisation Ltd     |
| Sergio López Garcia       | OPP LUGO                                   |
| Stavroula Kremmydiotou    | Conseil consultatif pour les marchés (MAC) |
| Thomas Wenzel Kruse       | Danish Fishermen PO                        |
| Tuure Eskelinen           | EuroCommerce                               |

